

**direction.generale@blere-touraine.com**

**De :** "Mairie de Bléré" <mairie@blere-touraine.com>  
**À :** "Direction Générale - Mairie de Bléré" <direction.generale@blere-touraine.com>  
**Envoyé :** jeudi 4 février 2010 15:35  
**Objet :** PVCM.2010.01.27 rectifié

Département d'Indre-et-Loire

**Ville de 37150 BLERE**

-  
-  
**PROCES - VERBAL**

-  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2010**

**étaient présents :** M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mr BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, M. RAFEL Jean-Jacques, M. CANTIN Christian, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, Mme BABY Claudine, Mr THIBAUT Christine, M. VERDON Richard, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, Mr MOISEAU Sandrine, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

**absents excusés :** M. ROBINEAU Jean-Noël, M. BEAUGÉ Henri (*pouvoir à M. OMONT*).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Marcel BISSON est nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur KERBRIAND-POSTIC – Conseiller Général du Canton – a été reçu par l'assemblée. Il a exposé les objectifs de la réforme des collectivités territoriales autour de 4 points :

1. Réorganisation des collectivités autour des 2 pôles Département – Région et Communautés de Communes – Communes,
2. Simplification du paysage institutionnel en achevant la couverture intercommunale du territoire,
3. Création des métropoles avec un cadre adapté,
4. Clarification des compétences entre les collectivités.

L'intervention a duré une heure.

La séance du Conseil Municipal a été ouverte à 21h30.

M. le Maire a rajouté deux questions à l'ordre du jour concernant :

- la participation financière concernant les reliquats azotés,
- l'autorisation donnée au Maire pour présenter un dossier auprès de Cofiroute au titre du 1 % Paysage.

**Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour.**

**POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 16/12/2009**

Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

① **COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 23 décembre 2009**

- 2 -

.../...

PC = Permis de  
construire

DP = Déclaration Préalable

PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
ALLELY ALEXANDRE ET JULIETTE	MAISON D HABITATION	RUE DE GRATTE PAILLE	YW 51 p	NB	FAVORABLE
RIDEAU JEAN FRANÇOIS DOROTHEE	REHABILITAT. EXTENSION HABITATION	5 RUE DE LUZILLE	ZL 51	UB a	FAVORABLE S/RESERVE DIMENSION OUVERTURE ARRIERE
BOURGEADE GISELE MARIE	OUVERTURE FENETRE PEINTURE PORTAIL	16 RUE MADAME	AE 275, 277	UA	FAVORABLE S/ RESERVE AVIS ABF
GIRARD ERIC	CLOTURE	ARGY	YL 71 72	NC	FAVORABLE
DELEPINE PATRICK	CLOTURE	LA BINETTERIE	ZV 162	UD	FAVORABLE
CONSEIL GENERAL MME ROIRON	REPLACEMENT PORTE SECTIONNELLE PAR MOTORISEE	3 AV. DU 11 NOVEMBRE	ZL 155	UB a S	FAVORABLE
DAGUENEL PAUL	POSE DE PORTAILS	LA ROCHE	UD 118, 319	NC	FAVORABLE
JACQUET BERNARD LIBER SYLVIE	CLOTURE	8 RUE DE LA TOUCHE	YD 360, 364, 367	UBcA	FAVORABLE
JACQUET BERNARD LIBER SYLVIE	ABRI DE JARDIN	8 RUE DE LA TOUCHE	YD 360, 364, 367	UBcA	FAVORABLE
LEJEUNE JEAN MARC	ABRI DE JARDIN	1 RUE DE LA VASSELIERE	AD 835	UB s	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
SCP DOUESME	INFORMATIF	4 AV. DU 11 NOV.	ZL 942	UB A S	INFORME
SCP BREPSON GASTE TOUZEAU	INFORMATIF	14 RUE ALFRED NOBEL	ZM 181, 304	UC	INFORME
ETUDE MODOT	INFORMATIF	LES CHENEUX	ZY 181	ND a	INFORME
ETUDE MODOT	INFORMATIF	LA TAILLE DES OUCHES	YP 15	NC	INFORME
ETUDE NEEL GESBERT	INFORMATIF	3 RUE SAINT JULIEN	AC 148	UA	INFORME
ETUDE NURET	INFORMATIF	3 PL CH BIDAULT 23 RUE DES DEPORTES	AB 163 164	UA i	INFORME

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité après rectification des adresses de travaux du PC ALLELY et de la DP Conseil Général.**

② **COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT DU 14 JANVIER 2010****1. BUDGET 2010**

● Mobilier urbain divers (jardinières, vasques, bancs, corbeilles) :	17 600 €
● Jardin pédagogique :	10 000 €
● Aménagement paysager de la venelle des écuries :	7 000 €
● Avenue Delaunay et avenue du 11 Novembre :	100 000 €
● Réaménagement devant la mairie : Allées :	90 000 €
Parvis :	100 000 €

L'ordre présenté représente l'ordre des priorités que proposent les membres de la commission.

## 2. LIEU DE PLANTATION D'UN ARBRE (parc mairie, venelle 8 mai, Auverdiere, moulin)

Le Lion's Club a offert un Ginkgo Biloba à la commune. Les membres de la commission souhaitent sa plantation au moulin.

## 3. PROPOSITION AMENAGEMENT DE LA POÊLE AU 1% COFIROUTE

En 2008, nous avons fait réaliser une étude pour le réaménagement du secteur de « La Poêle » suite aux travaux connexes de l'autoroute.

Le but était de reboiser ce secteur afin d'essayer d'atténuer les nuisances de bruit subies par les riverains, et en même temps, le réaménager en lieu de promenade.

Le montant des travaux était estimé à environ 50 000 €.

Compte tenu du coût, notamment de reboisement, les membres de la commission avaient proposé de différer ce projet et de le présenter à la commission « 1% paysage » dès que celle-ci serait mise en place par le Conseil Général.

Ceci est fait et les dossiers doivent être déposés avant décembre 2010 pour être étudiés.

Les membres de la commission proposent donc de présenter ce projet à la commission «1 % paysage ».

Les subventions, si le projet est retenu, pourraient être de 50 % (Cofiroute), 30% (Conseil Général).

Resterait donc 20 % à la charge de la commune.

**\*\*\* Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de la Commission cadre de vie – environnement.**

## POINT III : POINTS FINANCIERS :

### - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC CASTELRENAUDAIS INSERTION

L'Association Castelrenaudais Insertion prend en charge avec le soutien de la commune, un chantier d'insertion pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements de l'environnement.

L'équipe comprend un responsable et en moyenne 5 personnes en contrat d'insertion.

Pour 2010, la Commune versera à l'Association une participation financière de 9.144 € pour 6 mois d'hiver et 8575 € pour les 5 mois d'été.

La Commune met également à disposition de l'équipe, un bâtiment situé rue du 18 juin comprenant un atelier, une salle de formation et des lieux de stockage du matériel.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention pour l'année 2010.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### - SATESE 37 – REDEVANCE POUR LE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE – TARIF 2010

redevance pour le traitement des matières de vidange issues des assainissements non collectifs à 0,10 €/m<sup>3</sup> consommé. Ce tarif doit être entériné par les Communes membres.

Le Conseil Municipal doit entériner le tarif 2010 fixé par le SATESE pour le traitement des matières de vidange.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

- **AMENAGEMENT DE SECURITE AVENUE DELAUNAY 2<sup>ème</sup> TRANCHE – Amendes de police**

Le Conseil Général est chargé de répartir entre les communes de moins de 10.000 habitants, une dotation de l'Etat dans le cadre du reversement des amendes de police.

Les dossiers retenus sont des opérations qui améliorent la circulation des deux roues et la sécurité.

En 2009, la première tranche de l'aménagement de l'avenue Delaunay a été retenue par le Conseil Général.

En 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir présenter la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux avenue Delaunay qui concerne la création d'une voie cyclable et l'aménagement d'accès aux trottoirs pour les handicapés.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

**POINT IV : PROTOCOLE D'ACCORD EDF – COMMUNE DE BLERE EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Ce protocole a pour objet de définir et de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre EDF et la collectivité en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer ce protocole d'accord.

***\* Observation de M. OMONT : Il souhaite que dans le paragraphe 6 de la convention, il soit demandé à EDF que soit rajouté le nom d'un élu comme interlocuteur de la Commune, en plus de M. PHILIPPEAU, Directeur des Services Techniques. L'élu désigné au comité de pilotage sera M. CHAUVEL.***

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

**POINT V. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT DE GESTION (appartement résidence de La Plage)**

La Commune possède un appartement à la Résidence de la Plage qui avait fait l'objet d'une dation de Ronce Immobilier lors de la construction de l'immeuble.

Ce logement a été mis en location en octobre 2009 et une convention de mandat de gestion avait été signée avec le cabinet Brosset Immobilier.

.../...

Cette convention prévoyait que le Cabinet Brosset encaisse les loyers pour le compte de la Commune. Or, l'instruction du Ministère des Finances n° 08-016-MO du 1<sup>er</sup> avril 2008 indique que les communes peuvent faire appel à des agents immobiliers dont les honoraires sont imputés en dépenses de fonctionnement au compte 6226 mais ces intermédiaires ne peuvent en aucun cas percevoir les loyers pour le compte de la commune, tâches réservées au comptable public ou à un régisseur.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer une nouvelle convention de mandat afin de modifier cette disposition en prévoyant que c'est la Commune qui percevra directement les loyers.

Le loyer de l'appartement a été fixé à 600 € et les provisions sur charges à 50 € mensuels

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **- CANDIDATURE au 1% paysage et développement COFIROUTE**

Madame BAROU demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter un dossier de candidature au 1% Paysage et Développement A 85 pour connaître son éligibilité.

Le dossier présenté est l'aménagement du secteur de la Poêle ; le montant des travaux a été estimé. Il sera d'environ 50.000 €.

**\* Le Conseil Municipal donne un avis favorable.**

### **- Participation financière au reliquat azoté**

M. BISSON rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions avec la Chambre d'Agriculture concernant la protection de la ressource en eau sur le secteur de l'Herpenty.

Il rappelle la mise en route d'un diagnostic de ce secteur. Des analyses concernant les reliquats azotés sur plus d'une centaine de parcelles vont être effectuées.

La Chambre d'Agriculture sollicite une participation financière de la Collectivité pour 2010 qui est une année relais dans l'attente de signature d'une convention territoriale avec l'Agence de l'Eau qui financera pour partie les analyses nécessaires.

Le conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 50 % du coût des analyses pour un maximum de 1.500 €. Le paiement sera effectué sur présentation d'une facture de la Chambre d'Agriculture.

**\* Le Conseil Municipal donne un avis favorable.**

### **- Point sur la procédure de révision du POS – Réunion publique et Enquête publique – Information donnée par M. CHAUVEL**

M. CHAUVEL fait le point sur le dossier et annonce la tenue d'une réunion publique ainsi que les dates de l'enquête publique et les permanences du commissaire-enquêteur,

.../...

1°) **Une réunion publique** d'information, qui aura pour objectif de faire le point sur l'avancement du projet et expliquer la fin de la procédure, se tiendra le

**Mercredi 3 février 2010 à 20 heures**  
**au Centre Culturel de Bléré – 26, rue des Déportés**

2°) **L'enquête publique** ordonnée par arrêté municipal n° 1222 du 20 janvier 2010, se déroulera en mairie de Bléré,

**du mercredi 24 février au vendredi 26 mars 2010.**

Monsieur André AGARD, officier de l'armée de terre en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. Il assurera des permanences en mairie de Bléré, les

- Mercredi 24 février 2010 de 14 H à 17 H
- Mercredi 3 mars 2010 de 9 H à 12 H
- Mercredi 10 mars 2010 de 14 H à 17 H
- Samedi 20 mars 2010 de 9 H à 12 H
- Vendredi 26 mars 2010 de 14 H à 17 H.

#### - **Comité de quartiers – Information donnée par Mme OMNES**

Mme OMNES fait le point sur la tenue des réunions.

M. le Maire fait un bilan de la mise en route de ces comités. Pour lui, c'est plutôt positif.

#### - **Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C.**

- Intervention de M. OMONT en ce qui concerne l'ordre du jour du conseil communautaire au sujet de la participation de la C.C.B.V.C. aux travaux d'aménagement d'un terrain de football à La Croix-en-Touraine. Il précise que les travaux d'aménagement du complexe sportif de La Croix-en-Touraine pourraient être subventionnés par la C.C.B.V.C. mais que ce choix constituera un précédent exploitable à l'avenir pour les installations sportives des autres communes.

- Réponse de M. le Maire et de M. RAFEL qui rappellent la convention adoptée par la C.C.B.V.C. au conseil communautaire de décembre : si la demande est conforme aux termes de la convention, la participation sera votée.

#### - **Secours en faveur de HAÏTI**

. Intervention de M. OMONT sur l'aide à Haïti.

. M. le Maire répond que c'est la commission présidée par M. REUILLON qui statuera sur une proposition de subvention.

.../...

**POUR INFORMATION : arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal**

**Décision 01/2010 du 04/01/2010** : signature du marché pour l'aménagement de la rue de Gimont.

Désignation du lot	Titulaire	Montant
Lot 1 Terrassement – voirie	T P P L 37130 CINQ MARS LA PILE	233 430,75 € HT
Lot 2 Assainissement, eau potable, Tranchées techniques	T P P L 37130 CINQ MARS LA PILE	68 024,90 € HT
Lot 3 Eclairage public	E T D E 37390 CHANCEAUX S/ CHOISILLE	19 314,32 € HT

**Total : 320 769,97 € HT**

Dates des prochains Conseils Municipaux :

Les mercredis 24 février, 24 mars, 21 avril et 26 mai 2010.

**\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**

